

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1053

présenté par

Mme Bonnivard, M. Viry, M. Kamardine, M. Cinieri, M. Pierre-Henri Dumont, M. Pauget,
M. Hetzel, Mme Ramassamy, M. Cherpion, M. Bazin et M. Di Filippo

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.